

**DELIBERATION**  
**SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 13 AVRIL 2015**

Nombre de Conseillers : 37  
En exercice : 37  
Présents : 31  
Pouvoirs : 3  
Votants : 34

Date de convocation du Conseil Communautaire :  
Le 07/04/2015

Le lundi 13 avril 2015, le Conseil de la Communauté de communes DOMBES SAONE VALLEE, régulièrement convoqué en séance publique, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Bernard GRISON au siège de la Communauté de communes DOMBES SAONE VALLEE.

Présents : Isabelle ACHARD, Jean-Claude AUBERT (remplacé par Pierre LUCIDOR), Christian BAISE, Nathalie BARDE, Marie Jeanne BEGUET, Christine CIOLFI, Brigitte COULON, Pascal CUNY, Daniel DOMPOINT, Yves DUMOULIN, Jacky DUTRUC, Françoise DUVILLARD, Christine FORNES, Yann GALLAY, Bernard GRISON, Bruno HENRY, Gaëlle LICHTLE, Vincent LAUTIER (remplacé par Nathalie TISSERAND), Sylvie MICHEL, Raymond MOUSSY, Richard PACCAUD, Marc PECHOUX, Pierre PERNET, Michel RAYMOND, Bernard REY, Anny SANLAVILLE, Etienne SERRAT, Richard SIMMINI, Martial THEVENET, Claude TRASSARD, Dominique VIAL.

Absents excusés : Hubert BONNET (pouvoir à Marc PECHOUX), Béatrice GUERIN (pouvoir à Claude TRASSARD), Frédéric VALLOS (pouvoir à Françoise DUVILLARD), Noël CHEYNET, Roger CHORIER, Michel DUROUSSIN, Olivier EYRAUD, Marie LABROSSE, Chantal NOEL, Marie-Claude OVISTE, Monique RONGEON.

Assistaient : Jean-José BETTIOL (Beauregard), André COLLON (Saint Jean de Thurigneux), Gilles LEMOINE (Sainte Euphémie), Pierre LUCIDOR (Toussieux), Marie-Christine THEVENET (Villeneuve), Nathalie TISSERAND (Parcieux), Daniel VIGNARD (Savigneux).

Secrétaire de séance : Bruno HENRY

**OBJET : DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE – Vente de terrain industriel sur le parc d'activités de Trévoux à la société TCE**

M. Richard SIMMINI, Vice-Président en charge du Développement Economique, indique que la société TCE (Tous Corps d'Etat), 7 personnes, actuellement basée à Trévoux, allée des Tanneurs, souhaite acquérir sur le parc d'activités de Trévoux un tènement de 1 709 m<sup>2</sup> (parcelles AB 742) situé au Sud de la zone industrielle de Fétan vers le rond-point de la route de Saint Bernard.

Il s'agit de la dernière parcelle à commercialiser sur le parc d'activités de Trévoux. Une précédente délibération de la CCSV (2013C16 du 1<sup>er</sup> juillet 2013) avait approuvé la vente de ce terrain à la société Aquacut. Cette dernière n'ayant pas donné suite à son projet pour des raisons financières, le terrain a donc été remis à la vente et il convient d'annuler la délibération CCSV 2013C16.

La société TCE, créée en 2010, assure le service après-vente de bâtiments (peinture, plomberie, maçonnerie, menuiserie). Ses clients sont des promoteurs immobiliers, des experts et des assurances. TCE souhaite se développer et doubler son effectif. Elle prévoit la construction initiale d'un local de 400 m<sup>2</sup> et un doublement de cette surface ultérieurement.

Un accord financier a été conclu sur les bases suivantes :

- Vente du terrain au prix de 40,96 € HT / m<sup>2</sup> pour 1 709 m<sup>2</sup>, soit un montant total de 70 000 € HT. Le service des Domaines a été sollicité pour avis sur cette base.
- Prise en charge par TCE des frais de raccordements aux réseaux eaux usées et eau potable, réalisés par la CCDSV pour un montant de 7 097 € HT lors de la réalisation du rond-point de la route de Saint-Bernard.

- Prise en charge par TCE des frais d'extension du réseau électrique pour un montant d'environ 6 000 € HT ; Ces travaux seront réalisés par la CCDSV et refacturés à l'entreprise.

La TVA concernant ces transactions porte sur la marge qui résulte de la différence entre le prix d'acquisition initiale du ou des terrains formant le lot vendu et son prix de vente, selon le tableau suivant :

Surface vendue (m <sup>2</sup> )	Prix d'acquisition		Prix de vente (HT)		Marge	TVA sur marge (20%) €/m <sup>2</sup>
	€/m <sup>2</sup>	Montant	€/m <sup>2</sup>	Montant		
1 709	35,59	60 823,31	40,96	70 000,00	9 176,69	1 835,33

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire à l'unanimité :

- ✓ **Approuve** la vente à la société TCE ou à tout autre entité qui lui serait substituée, de la parcelle AB 742 sur la commune de Trévoux au prix de 40,96 € HT / m<sup>2</sup> pour 1 709 m<sup>2</sup>, soit un montant total de 70 000 € HT ;
- ✓ **Dit** que les frais de raccordements aux réseaux eaux usées et eau potable, réalisés par la CCDSV pour un montant de 7 097 € HT lors de la réalisation du rond-point de la route de Saint-Bernard seront portés à la charge de l'entreprise TCE ou à tout autre entité qui lui serait substituée, ainsi que les frais d'extension du réseau électrique à réaliser par la CCDSV et qui seront refacturés à l'entreprise TCE ou à tout autre entité qui lui serait substituée, pour un montant d'environ 6 000 € HT ;
- ✓ **Mandate** le Président pour signer tous les actes nécessaires à cette vente.

Et ont signé sur le registre tous les membres présents.

Acte rendu exécutoire après transmission en Préfecture le :  
N° récépissé télétransmission : 001-200042497-20150413-2015C52-DE  
Affichage le :

**- 6 MAI 2015**

**- 6 MAI 2015**

A Trévoux, le 13 Avril 2015

**Le Président,  
Bernard GRISON**

